Peut-être récitez-vous derrière votre imam ? - Nous répondîmes : Oui, ô Messager d’Allah ! - Il dit : Ne le faites pas, sauf pour : 'Fâtiḥatu-l-kitâb', L’Ouverture du Livre, car il n’y a pas de prière pour celui qui ne la récite pas !

‘Ubâdah ibn Aṣ-Ṣâmit (qu’Allah l’agrée) relate : « Nous étions derrière le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) pendant la prière de l'aube (« ṣalâtu-l-fajr »). Alors qu’il récitait le Coran, la lecture lui devint pesante. Après avoir terminé, il demanda : "Peut-être récitez-vous derrière votre imam ? - Nous répondîmes : Oui, ô Messager d’Allah ! - Il dit : Ne le faites pas, sauf pour : 'Fâtiḥatu-l-kitâb', L’Ouverture du Livre, car il n’y a pas de prière pour celui qui ne la récite pas !" »

[Bon] [Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad]

‘Ubâdah ibn Aṣ-Ṣâmit (qu’Allah l’agrée) relate qu’ils étaient derrière le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) pendant la prière de l'aube (« ṣalâtu-l-fajr »). Alors qu’il récitait le Coran, la lecture lui devint pesante et « il a eu des difficultés à continuer la récitation du Coran. » Après la prière, il nous a dit : « Il me semble que vous récitez derrière votre imam ? » Les Compagnons (qu’Allah les agrée) répondirent : « Oui, ô Messager d’Allah ! » C’est comme si le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) avait eu des difficultés à continuer sa lecture et qu’il ne connaissait pas la cause de cela, d’où sa question aux Compagnons. Et cela est appuyé par une autre version dans laquelle le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lequel rivalise avec moi dans la lecture du Coran ? » Il se peut aussi que sa lecture lui devint pesante du fait que les Compagnons ne se contentèrent pas de sa lecture. Par ailleurs, la tradition pour celui qui prie derrière l’imam est de réciter à voix basse afin que chacun entende sa propre récitation. Concernant la récitation de la sourate : « Al-Fâtiḥah », celle-ci est obligatoire dans la prière pour celui qui prie seul, l’imam et celui derrière l’imam lors des prières à voix basse et à voix haute comme le spécifient clairement les preuves évidentes et authentiques. Voilà pourquoi, le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) leur conseilla de lire absolument « Al-Fâtiḥah » en disant : « Ne le faites pas, sauf pour : « Fâtiḥatu-l-kitâb », L’Ouverture du Livre, car il n’y a pas de prière pour celui qui ne la récite pas ! » Il se peut aussi que l’interdiction concerne la récitation à voix haute ou bien le fait de réciter [une sourate] autre que « Al-Fâtiḥah » afin de ne pas perturber l’imam et ceux qui prient derrière lui.